



Commune de Prez
Conseil communal

Message du Conseil communal à l'intention du Conseil général

Comptes 2022

Ce message a été validé par voie circulaire par le Conseil communal



Présentation des comptes 2022

La présentation des comptes 2022 se réfère au budget 2022 adopté par le Conseil général en date du 16 décembre 2021.

Elle comporte les documents suivants :

- ✓ Message concernant les comptes 2022
- ✓ Compte de résultat 2022 (également une version par natures)
- ✓ Compte des investissements 2022
- ✓ Bilan au 31.12.2022
- ✓ Rapport de l'organe de révision, conformément aux dispositions de la loi sur les communes et de son règlement d'exécution
- ✓ Engagements conditionnels hors bilan au 31.12.2022
- ✓ Immobilisations au 31.12.2022
- ✓ Tableau des flux de trésorerie
- ✓ Indicateurs financiers 2022
- ✓ Résultat 2022 sur 3 niveaux.
- ✓ Autres annexes selon les exigences légales
- ✓ Liste des dépassements selon l'art. 9 du Règlement communal des finances

Compte de résultat

Le compte de fonctionnement pour l'exercice 2022 se résume ainsi

Revenus	CHF 10'912'671.14
Charges	<u>CHF 10'464'083.90</u>
Bénéfice	<u>CHF 448'587.24</u>

Le budget 2021 prévoyait une perte de CHF 505'841.91.

L'année 2022 est la première année sous MCH2 :

1. Le bénéfice «surprise» de 448'587.24 CHF résulte principalement des très bonnes recettes fiscales (environ + 700'000 CHF par rapport au budget) et de la diminution de la réserve pour pertes sur débiteurs de 255'000 CHF.
2. La perte budgétée sans «Finances et impôts» était de 8'208'448.96 CHF alors que la perte effective aux comptes 2022 sans «Finances et impôts est de 8'177'609.88 CHF. La différence est très faible, cela montre que globalement le budget a été bien tenu. Ceci se reflète aussi dans le total des charges sensiblement inférieur au montant des charges budgété (environ - 250'000 CHF par rapport au budget).

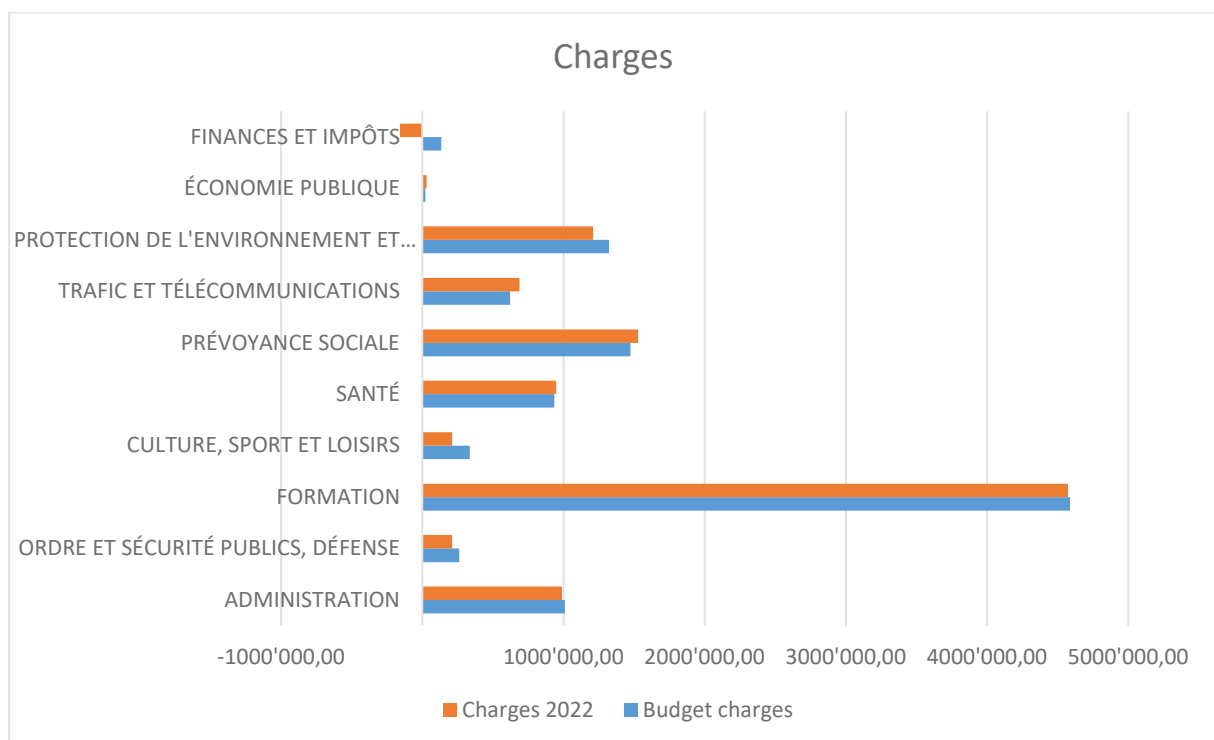


Commune de Prez
Conseil communal

3. Même si le total des charges est inférieur au budget, les dépassements ont été listés (cf. tableau) avec les explications nécessaires. Conformément à notre règlement des finances, les dépassements de plus de 10% et supérieurs à 5'000 CHF doivent être listés par compte et validés formellement par le Conseil général en même temps que l'acceptation des comptes.
4. La révision des comptes 2022 a été nettement plus longue et a amené à certaines corrections (notamment la dissolution de certaines provisions et la correction de certains amortissements). La réalisation des annexes MCH2 a nécessité un travail conséquent pour cette première mouture MCH2, elles constituent cependant un outil très utile.
5. Les préfinancements prévus ont dû être supprimés suite à la révision des comptes communaux. Pour créer un préfinancement, il est en effet nécessaire (selon les nouvelles exigences MCH2) d'une décision formelle du Conseil général lors du vote de la dépense concernée. Le préfinancement « Complexe scolaire » n'a par exemple pas pu être conservé car seul un crédit d'étude a été voté par le Conseil général pour l'instant.
6. Même si le résultat final est bon, notre commune a une lacune d'autofinancement, les ratios le mettent en évidence. Notre taux d'autofinancement est considéré comme « mauvais » selon les critères cantonaux car inférieur à 10% (6%).

1. En graphiques

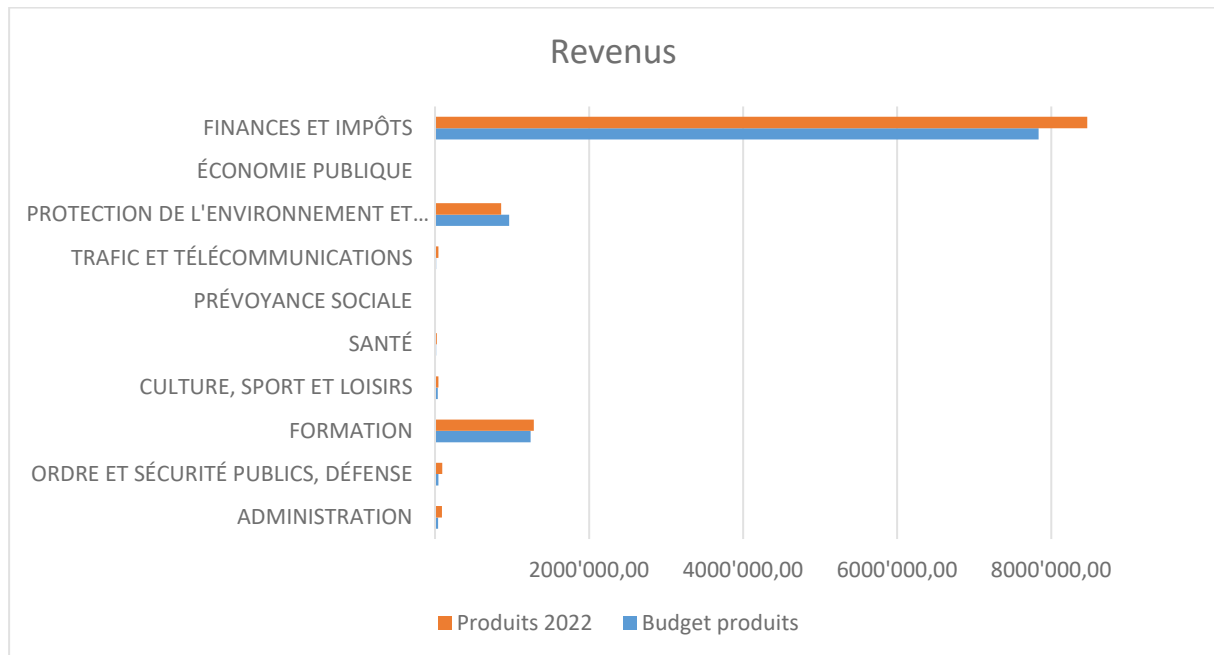
Charges :



*(la charge négative « Finances impôts » provient de la correction de la provision pour pertes sur débiteurs)



Revenus :



→ De manière synthétique : l'excédent de revenus dans le dicastère « Finances et impôts » permet à lui seul de compenser la perte prévue au budget 2022.

2. Éléments à relever par dicastères

Certains postes de charges et de revenus 2022 présentent des différences par rapport au budget. Les dépassements supérieurs aux critères fixés à l'art. 9 de notre règlement des finances ont été listés (en couleur) dans un tableau transmis au Conseil général. Des explications figurent aussi dans ce tableau, ce tableau ne sera pas commenté de manière exhaustive lors de la séance du Conseil général. Certains dépassements sont repris dans les explications qui suivent :

Les charges de l'administration sont en dessous du budget (2%) et ses revenus ont dépassé les attentes (118%)

Le Conseil général a généré moins de charges que prévu. Les frais d'impression ont été diminué.

Les vacances du Conseil communal dépassent légèrement le budget en raison du grand nombre de jetons.

Personnel administratif : les charges sont en dessous du budget en raison de l'optimisation des ressources lors de l'absence maladie de l'ancienne administratrice. Le remplacement n'a pas eu lieu tout de suite. Les « remboursements de tiers » concernent des remboursements d'assurance à la Commune.

Honoraires personnel sous mandat : le dépassement provient des tâches liées à la réévaluation de nos actifs (la suite du travail avait été sous-estimée).



Commune de Prez
Conseil communal

Le dicastère « Ordre et sécurité publics, défense » présente des charges en dessous du budget (19%) et des revenus dépassant les attentes (112%)

Pompiers : globalement le budget est très bien tenu. Les soldes des pompiers ont dépassé légèrement le budget

Remboursements de tiers : il s'agit de véhicules d'intervention vendus au RSS (non prévu au budget)

Le dicastère « Formation » se situe en dessous du budget de ses charges (0.3%) et dépasse légèrement le budget de ses revenus (3.2%)

Les frais de conciergerie ont été sous-estimés. La Commune est sur le point de lancer un appel d'offres pour ses différents sites afin d'essayer de compresser les coûts.

Globalement, des dépassements concernant le chauffage sont à mentionner, cet état de fait est aussi valable pour la plupart des autres dicastères.

Frais d'entretien ancienne école Corserey : suite à la diminution de la surface de la cour de récréation, la partie devant l'immeuble a été goudronnée afin de garantir une surface suffisante pour les enfants (non prévu au budget).

AES: les contributions de parents ont été surestimées. Nous avons certes eu plus d'enfants à accueillir mais les revenus des parents sont plus faibles en moyenne (tarif moins élevé facturé en moyenne).

Le « Sport et loisirs » présente un dépassement de charges de 31.2% par rapport au budget. Les revenus dépassent le budget de 18.2%.

Le dépassement de charges provient notamment de certaines corrections dans les amortissements.

Des travaux d'entretien et de réparation ont été nécessaires dans le complexe de Noréaz : four, chauffage, porte, rideaux, etc. Ils expliquent également le dépassement du budget

Les frais liés aux terrains de foot dépassent le budget en raison principalement du remplacement d'une installation de pompage.

Le dicastère de la santé présente un léger dépassement de budget de ses charges (1.6%) et un dépassement du budget de ses revenus (45.8%)

Visites dentaires : léger surcoût mais celui-ci est récupéré partiellement dans les participations des parents aux soins dentaires. Nous en tiendrons compte pour le prochain budget.

Sinon rien de spécial à signaler hormis quelques dépassements dans les charges liées non prévisibles.



Commune de Prez
Conseil communal

La prévoyance sociale présente un léger dépassement de budget de ses charges (3.7%) et un dépassement du budget de ses revenus (4.4%)

Crèches : les contributions communales sont en dessous du budget. Le budget 2023 a déjà été adapté dans ce sens.

5720.3611.21 : nous avons reçu un correctif 2021 imprévu à payer, ceci explique le dépassement de 75'000 CHF du budget du compte et également le dépassement général du dicastère.

Le dicastère « Transports et télécommunications » présente un dépassement de budget de ses charges (10.3%) et un dépassement du budget de ses revenus (199.2%)

Entretien des routes : Il s'agit de la réparation urgente de la route pavée afin de sécuriser notamment le passage des bus scolaires

Location de véhicules : plus de locations nécessaires que prévu (pour rappel, le budget 2023 a à nouveau été corrigé à la hausse).

Entretien des véhicules : Un service a dû être réalisé sur le Pony (12'500 CHF non prévus au budget).

Abonnements CFF: il y a eu plus de recettes que prévu mais nous ne couvrons toujours pas les frais. Il s'agit de la dernière année sous cette forme. Le Conseil communal a décidé de ne plus proposer d'abonnements CFF dans le cadre du nouveau système de réservation online.

Le dicastère « Protection de l'environnement et aménagement du territoire » présente des charges inférieures au budget (8.6%), les revenus sont également inférieurs au budget (10.8%)

Les variations par rapport au budget proviennent principalement de non-entrée en vigueur des règlements pour l'eau en 2023. Les budgets avaient été réalisés avec cette nouvelle hypothèse.

Les achats d'eau à l'AESO ont été inférieurs aux attentes. Les comptes 710 (approvisionnement en eau) et 720 (protection des eaux) doivent être équilibrés. Les attributions au financement spécial maintien de la valeur ont été corrigés par le réviseur suite à de nouvelles directives cantonales. (des montants supérieurs étaient prévus au budget).

Les frais d'exploitation de la STEP de Corserey ont dépassé le budget. Le dépassement provient principalement d'analyses, de frais de nettoyage et d'entretien. Pour rappel, cette STEP va être transformée en STAP dès que la liaison avec PVN sera effective.

La gestion des déchets présente un taux de couverture suffisant (76%). Les taxes de bases et les taxes au sac ne correspondent pas au budget (celui-ci avait été réalisé avec l'hypothèse d'un nouveau règlement en vigueur). Les frais de ramassage et décharge se situent au-dessous du budget estimé.

Dans le domaine de l'aménagement du territoire, les émoluments pour autorisation de construire perçus



Commune de Prez
Conseil communal

par la Commune sont inférieurs au budget. Un correctif a déjà été apporté dans le budget 2023.

Le dicastère « Economie publique » dépasse son budget de charges de 34.8%

Participation au syndicat des améliorations foncières : Il s'agit du solde final du remaniement parcellaire de PVN à payer (n'avait pas été prévu au budget).

Le dicastère « Finances et impôts » enregistre une hausse de 8.1% de ses revenus.

Impôts : dépassement de 700'000 CHF du budget des revenus, cela provient principalement des impôts spéciaux, notamment de l'impôt sur les mutations immobilières (280'000 CHF de revenus supplémentaires par rapport au budget).

Immeuble de la Route de Ponthaux 4 à Noréaz : des travaux d'entretien ont dû être réalisés suite à des changements de locataires, ce qui explique le dépassement de budget.

Clôture et résultat

Prélèvements réserve pr retraitement du patrimoine admin. PA : en raison d'erreurs lors de la réévaluation des actifs par notre aide externe, certains amortissements n'avaient pas été comptabilisés dans les réserves pour l'eau. Conséquence : la réserve pour retraitement du PA est diminuée par rapport au budget, cela aura un impact sur les prochaines années (pour rappel, la réserve est dissoute sur 10 ans).

Provision pour la Caisse de pension de l'Etat de Fribourg : Le revenu provient de la dissolution de cette provision. Le solde de 139'205.88 CHF (concernant le cycle d'orientation) a été directement inclus dans le budget du CO. Il n'est donc plus nécessaire de maintenir cette provision. La dissolution de cette provision a un effet direct sur le résultat 2022 (augmentation du bénéfice).

Le bénéfice de CHF 448'587.24 est réjouissant mais largement imputable aux recettes fiscales très bonnes et à la dissolution de certaines provisions.

Bilan

Le bilan 2022 MCH2 est difficilement comparable au bilan 2021 MCH1 :

- Les préfinancements ont été dissous, de même pour les provisions.
- Deux comptes PostFinance ont été clôturés, la Commune utilise maintenant la BCF pour ses comptes principaux.
- Les montants dans les caisses « physiques » de la Commune ont été diminués suite à une nouvelle directive faisant partie du contrôle interne.
- Le patrimoine financier a été estimé par un expert immobilier.
- Le terrain à bâtir a été comptabilisé à 550 CHF/m². C'est le dernier prix auquel la commune a vendu du terrain.
- La réserve pour débiteurs a été revue à la baisse après discussion avec le réviseur.
- La fortune de la commune de Prez s'élève à un peu plus de 15 millions CHF.



Commune de Prez
Conseil communal

- Les liquidités sont en baisses, afin d'éviter des problèmes de trésorerie, des prêts concernant deux investissements votés en 2021 ont été demandés par la commune au début 2023 (ne figurent pas dans le bilan 2022).

Annexes

Voici quelques remarques par rapport aux nouvelles annexes MCH2 :

- Compte de résultat sur 3 niveaux : notre résultat provenant des activités d'exploitation (REX) est négatif et notre résultat opérationnel (ROP) est légèrement positif. Notre bénéfice provient principalement du résultat extraordinaire (REO) → notamment les dissolutions de provisions.
- Indicateurs : notre dette brute par rapport aux revenus est considérée comme très bonne car en dessous de 50%. / Notre effort d'investissement est considéré comme faible car inférieur à 10% / Notre taux d'autofinancement est considéré comme mauvais car inférieur à 10% (6%).

→ *De manière synthétique : la commune de Prez a une situation financière saine mais génère en l'état trop peu d'excédent pour investir de manière plus conséquente*

Compte des investissements

Le compte d'investissement se résume comme suit :

Dépenses d'investissement totales CHF 928'745.80

Recettes d'investissement totales CHF 79'049.35

Investissements nets CHF 849'696.45

Le budget 2022 des investissements prévoyait un montant d'investissements nets de CHF 4'683'172.13 pour l'ensemble des investissements en cours.

Le tableau des investissements à disposition du Conseil général résume la situation des investissements au 31.12.2022.



Commune de Prez
Conseil communal

Commentaires sur les investissements

Les investissements suivants ont été terminés avec une économie par rapport au budget :

		<u>Budget</u>	<u>Comptes 22</u>
3414.5040.01	Analyse bâtiments communaux (étude)	50'500.00	43'097.90
7101.5031.06	Phase II - Etude de captage Eau des Romains	23'315.44	13'208.15
7201.5032.10	Noréaz : Le Dormiau - collecteur EU et dessableur	275'000.00	217'678.95

Beaucoup d'investissements seront reportés en 2023-2024 (cf. plan financier)

Objectif 2023 et 2024 : avancer avec les investissements en cours pour laisser le champ libre au projet « Complexe scolaire »

Le Conseil communal propose au Conseil général d'accepter l'ensemble des comptes tels qu'ils sont présentés.